

Ecole inclusive : dans l'attente d'un réel engagement du secteur médico-social

La mise en œuvre à marche forcée de l'inclusion scolaire du précédent quinquennat a généré, par les conditions de sa mise en œuvre, des situations de plus en plus difficiles voire le plus souvent ingérables en milieu scolaire : c'est une réalité. Le ministère de l'Éducation Nationale et celui de l'Agriculture pour l'enseignement agricole, doit le reconnaître et ne plus se cacher derrière des chiffres pour évoquer l'inclusion. Il est plus qu'urgent que soient considérées les difficultés croissantes vécues dans les établissements scolaires, que ce soit pour les élèves ou les équipes éducatives. De plus, les listes d'attente pour les prises en charge dans le secteur médico-social sont inacceptables et parfois maltraitantes pour les élèves et leurs familles. L'accès aux soins dans les établissements médico-sociaux est un enjeu central pour l'UNSA Éducation.

Le renforcement de la coopération avec le secteur médico-social est crucial pour l'avenir de l'école inclusive.

Une coopération interministérielle est urgente sur ce sujet de l'école inclusive. Le cloisonnement actuel entre d'une part le ministère de la santé qui impose la régulation de ses budgets via les ARS et d'autre part la rédaction de textes réglementaires qui engagent l'Éducation Nationale, établis sans concertation, doit prendre fin. Le respect des missions de chacun-es, soignant-es, éducateurs/éducatrices et enseignant-es doit être assuré.

Dans un second temps, l'augmentation sans fin d'une aide humaine, essentiellement assurée par les Accompagnant-es d'Élèves en Situation de Handicap (AESH), doit être analysée lucidement. C'est trop souvent une solution par défaut, non adaptée. Les demandes sont en augmentation constante mais ces emplois ne suffisent pas à compenser la complexité de l'inclusion en milieu scolaire. Pourtant, ces personnels s'impliquent de leur mieux, avec abnégation, dans des emplois très contraignants, peu reconnus, peu formés, peu rémunérés, et qui, logiquement, peinent à fidéliser les personnes qui les occupent.

Trop d'enfants scolarisés sont en attente de soins.

Ces soins peuvent être de nature diverse : ergothérapie, orthophonie, psychomotricité, soutien éducatif et/ou psychologique, psychiatrique, etc. De nombreux territoires sont touchés par une pénurie de soignant-es dans toutes leurs spécialités. Les parents se heurtent à des délais d'attente effroyables pour la prise en charge de leurs enfants. Au sein du système scolaire, les personnels de santé et du social sont en nombre bien insuffisant pour apporter rapidement leur expertise, en soutien aux équipes. Quelle que soit la formation des enseignant-es, y compris quand elle intègre le principe d'inclusion, ce qui est loin d'être toujours le cas, un-e professeur-e ne peut être considéré-e comme un-e soignant-e.

L'École est un lieu collectif de socialisation, indéniablement, mais aussi d'apprentissage. Sans l'octroi de moyens (humains et matériels ; internes et externes) adaptés à leurs besoins, comment permettre un déroulement serein des apprentissages quand certains élèves sont en souffrance et l'expriment parfois

violemment ? Les adultes présents peuvent contenir des crises, tant bien que mal, au détriment du bien-être au travail, mais ne peuvent en traiter les causes.

La réussite de l'inclusion scolaire doit passer par un renforcement des coopérations, avec la prise en charge réelle des enfants par les différent-es professionnel-les du secteur médico-social qui interviendraient auprès des enfants. Des dispositifs existent, il faut les renforcer. La complémentarité des structures Ecole/médico-social peut permettre des scolarisations à temps partiel et/ou des interventions dans l'école, au collège ou au lycée, dans le respect des missions et compétences de chacun.

L'Acte 2 de l'école inclusive est très attendu et la conférence nationale du handicap prévue au printemps 2023 doit en fixer les objectifs. Il nécessitera des moyens financiers et humains importants et devra impérativement apporter des réponses concrètes. Elles ne devront pas masquer ces difficultés ou se substituer au secteur médico-social. Le « 100% école inclusive » n'est pas un objectif réaliste, en l'état actuel de l'école. Un choix politique, lucide et responsable, est nécessaire pour que la société soit véritablement inclusive.

Stéphane Crochet, secrétaire général du SE-UNSA

Didier Fleury, secrétaire général du SEA-UNSA

Patrick Roumagnac, secrétaire général du SIEN-UNSA

Christian Champendal, secrétaire général du SNIA-IPR UNSA

Gwenaëlle Durand, secrétaire générale du SNIES-UNSA

Claudine Némausat et Jocelyne Grousset, co-secrétaires générales du SNMSU-UNSA

Thierry Lefebvre, secrétaire général du SNPCE-UNSA

Bruno Bobkiewicz, secrétaire général du SNPDEN-UNSA

Tiphaine Jouniaux, secrétaire générale du SNASEN-UNSA

Frédéric Marchand, secrétaire général de l'UNSA Education.